

Ces articles qui complètent le bill C-49 sont très courts; en effet on ne veut que changer la définition de l'expression «radiodiffusion», on veut lui donner une portée plus vaste. Mais je crois que ce bill peut avoir des répercussions très graves pour un très grand nombre de téléspectateurs.

Cet amendement projeté à la loi sur la radiodiffusion et à la loi sur la radio aura pour effet de soumettre des réseaux d'antennes de télévision dites collectives et communautaires, ou autres «opérations» similaires, au «contrôle» et à la surveillance du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, si je comprends la note explicative jointe aux bills.

Personnellement, je suis d'avis que c'est étendre la «juridiction» déjà vaste de ce Bureau à un domaine où il ne devrait pas s'immiscer, étant donné la nature de l'exploitation de ce système, le rôle qu'il joue et le genre de services qu'il rend.

De plus, je crains vraiment pour la liberté dont jouit actuellement le téléspectateur qui veut regarder le programme ou écouter le poste de son choix. D'ailleurs, ces systèmes sont soumis à des règlements émanant du ministère des Transports qui leur accorde des permis d'exploitation en tant que les exploitants se conforment à des règlements d'ordre technique et mécanique concernant, par exemple, la hauteur et l'emplacement des antennes, le genre de câble utilisé, le territoire couvert et les signaux qui doivent être reçus et transmis.

Monsieur l'Orateur, je crois en outre que cette réglementation aurait pour effet de limiter la distribution des émissions de télévision par le moyen de câbles aux ondes qui sont déjà recevables dans une région donnée au moyen d'un équipement ou d'une antenne appropriés.

Il importe, évidemment, qu'une réglementation soit appliquée pour assurer le bon ordre et le fonctionnement de ce système, j'en suis.

Pour pouvoir juger de l'opportunité ou du besoin d'adopter ce projet de loi, il faut connaître la nature des services rendus par ce système et le rôle qu'il joue dans la transmission des programmes.

Actuellement, il y a deux façons de recevoir les signaux de télévision, dans les régions plus ou moins éloignées des postes émetteurs: d'abord, l'érection d'une ou plusieurs antennes individuelles; c'est là la méthode première et la seule possible, d'ailleurs, dans plusieurs endroits. C'est une méthode généralement assez dispendieuse pour les propriétaires d'appareils de télévision. De plus, elle est la source d'une foule d'inconvénients, sans

compter qu'elle est loin d'assurer une réception adéquate, malgré la bonne qualité de l'appareil récepteur ou des postes émetteurs.

D'autre part, un groupe d'individus ou une corporation peuvent ériger, à un endroit propice à la réception des ondes, une tour ou une antenne collective puissante, qui sera certainement plus dispendieuse mais dont le coût sera défrayé par tous les usagers; ils seront alors assurés d'une réception bien supérieure des postes éloignés ou de faible puissance, de même que d'une plus grande diversité de programmes.

Cette façon de procéder n'est, en résumé, que l'extension d'une antenne ordinaire, avec cette différence qu'une antenne principale est située dans un endroit plus favorable à la réception des ondes et dans des conditions d'interférence réduites au minimum.

Cette antenne, comme d'ailleurs l'antenne ordinaire, ne fait que capter les signaux qui peuvent déjà l'être dans une région donnée. Elle ne réduit ni n'ajoute au programme, elle ne modifie pas ni ne change en aucune façon les ondes; elles sont simplement captées et retransmises. C'est un élément absolument passif qui ne fait d'ailleurs aucunement usage du domaine public.

On peut prétendre, dans ce cas, que le besoin a créé le moyen.

Il y a une dizaine d'années il n'y avait pas, ou du moins très peu d'organisations de ce genre dans le pays.

Maintenant, il en existe au pays plus de 300, et la moyenne des abonnés est de 800 par système. 240,000 foyers sont actuellement desservis par des systèmes de ce genre, soit environ un million de personnes.

Plus de la moitié de ces systèmes sont d'ailleurs exploités dans la province de Québec.

Je me rappelle qu'il y a environ une dizaine d'années, spécialement dans les cantons de l'Est, nous devions élever des antennes individuelles dispendieuses—qui étaient souvent rendues inutilisables par des tempêtes—à cause de notre éloignement de Montréal où encore à cause de la topographie de la région et des montagnes qui nous entourent. Au fait, nous recevions une meilleure image des postes situés outre-frontière, aux États-Unis, et je crois que c'était aussi le cas pour toutes les régions situées près de la frontière américaine.

Maintenant, grâce à ce système, nous pouvons recevoir les postes canadiens, particulièrement les postes de Montréal, qu'on ne pouvait pas capter auparavant.

D'ailleurs, nous avons chez nous le choix entre deux excellents systèmes de retransmission, ce qui nous permet de jouir d'une qualité de télévision comme jamais on ne l'a fait auparavant.